

Circulaire d'information

INFCIRC/860

26 février 2014

Distribution générale

Français

Original : anglais

Communication datée du 31 janvier 2014 reçue de la mission permanente de la République islamique d'Iran auprès de l'Agence concernant le texte du Plan d'action conjoint

1. Le Directeur général a reçu de la mission permanente de la République islamique d'Iran auprès de l'Agence une communication datée du 31 janvier 2014 concernant le texte du Plan d'action conjoint convenu le 24 novembre 2013 par la République islamique d'Iran et l'Allemagne, la Chine, les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie, la France et le Royaume-Uni.
2. La communication est reproduite dans le présent document, conformément à la demande qui y est formulée.

**MISSION PERMANENTE DE LA RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN AUPRÈS DE
L'AGENCE INTERNATIONALE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE (AIEA)**

N° 20/2014
Vienne, le 31 janvier 2014

Monsieur le Directeur général,

Suite à ma lettre en date du 28 novembre 2013, par laquelle je vous transmettais le texte du Plan d'action conjoint convenu par la République islamique d'Iran et l'Allemagne, la Chine, les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie, la France et le Royaume-Uni le 24 novembre 2013 à Genève, et compte tenu de récentes citations inexactes du Plan d'action conjoint figurant dans le document INFCIRC/856, j'ai l'honneur, sur instruction de mon gouvernement, de vous informer que seule la version anglaise du Plan d'action conjoint fait foi. Les autres documents, y compris les traductions, ne font pas foi et ne peuvent servir de référence valable.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir publier la présente lettre en tant que circulaire d'information (INFCIRC) à mettre à la disposition du public sur le site web de l'AIEA.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, les assurances de ma très haute considération.

[Signé]

Reza Najafi
Ambassadeur et Représentant permanent

Son Excellence M. Yukiya Amano
Directeur général
AIEA